



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le 5 février à vingt heures trente,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de FERE-CHAMPENOISE, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno LEGRAND.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Etaient présents les délégués suivants :

GUILLAUME P. - NICLET I. - GONCALVES A. – ROBERT L. – JACOB M. – MUSSET O. -
ROUSSELLE A - RADET C. – RONDEAU P. - BOULARD R. - CHARLOT Y. –LEGRAND B. –
BREGEON C. - MANCE V. - BRETON P. - POUCINEAU E. – REMY P. - PARENT S. –
GORISSE G. – EGOT B. – BIJOT B. - POIREL B. – SIMONNET J. –DEBAIRE A. - DOC D. -
LAURENT P. - BARBIER P.

MATHELLIER JP. a donné pouvoir à GONCALVES A.
PETIT J. a donné pouvoir à MANCE V.

MATHELLIE T. représenté par ROBERT L.

Excusés non représentés : COURJAN JF – JACQUET G. – JACQUET P. – GARNESSON P.

Monsieur Roland BOULARD est élu secrétaire de séance.

A noter la présence de Mesdames GRAS et LAURENT.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil communautaire du 15 janvier 2018. Aucun conseiller ne se manifeste. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, annonce l'ordre du jour :

- Autorisation de lancement du recrutement piscine
- Tarifs piscine 2018
- Demande de subvention DETR pour la maison de santé de Pleurs
- Demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'assainissement pluvial rue de la Forge à Faux Fresnay

- Rapports des commissions
- Informations et questions diverses

201802 08 Autorisation de lancement du recrutement piscine

Deux maîtres-nageurs ont été retenues pour la saison 2018. Suite au choix de la commission d'ouvrir le samedi, il convient également de recruter deux personnels dédiés à l'entretien et à la caisse au lieu d'une les saisons précédentes. Aucun conseiller communautaire ne s'oppose à ce choix.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 3, alinéa 2 et 34,

Vu la nécessité de recruter du personnel saisonnier pour l'ouverture de la piscine intercommunale,

Considérant l'avis de la commission « piscine et sports » réunie le 16 janvier 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE de lancer le recrutement des agents suivants :

Emploi	Type de Contrat	Durée	Temps de travail hebdomadaire	IB/IM
Maître-nageur	Saisonnier	Du 26/02 au 30/11/2018	35 h	559/474
Maître-nageur	Saisonnier	Du 26/02 au 30/11/2018	35 h	559/474
Femme de ménage et Dame de caisse	Saisonnier	Du 19/02 au 30/11/2018	30 h 15	347/325

A noter que selon les besoins de services, les agents pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires.

- PRECISE que les crédits seront inscrits au chapitre 012 article 6413 du BP.
- EMET un avis favorable à la proposition susvisée

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

201802 09 Tarifs piscine 2018

Suite à la commission « piscine » réunie en date du mardi 16 janvier 2018, Monsieur le Président expose au conseil qu'il convient de fixer les tarifs applicables à la saison 2018.

Après débat, le conseil communautaire DECIDE de fixer les tarifs 2018, comme suit :

Adultes (couleur bleue) : 3,50 € la séance
32 € les 10 séances

Lycéens / Etudiants : 2,50 € la séance
22 € les 10 séances

Enfants (couleur rouge) : 1,70 € la séance
15 € les 10 séances

Carte de leçon adultes	65 €
Carte de leçon enfants	50 €
Carte aquagym	65 €
Aquagym à la séance	7 €
Aqua-bike (6 séances)	50 €

Alimentation :

Bâton à l'eau	0,50 €
Glaces bâton à l'eau / boissons	1,00 €
Glaces bâton crème	1,50 €
Magnum / cônes	2,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

201802 10 Demande de subventions DETR pour la maison de santé de Pleurs

Monsieur le Président informe qu'il est possible de mobiliser des fonds DETR sur la tranche conditionnelle, en plus des fonds d'Etat déjà acquis.

La tranche conditionnelle fera l'objet d'une convention de répartition entre la CCSM (assainissement pluvial et enduisage) et la commune de Pleurs (enduisage devant la salle des fêtes).

Vu le Code Général des collectivités territoriales : articles L.2334-32 à L.2334-39 et articles R.2334-19 à R.2334-35

Vu la délibération n°201801 01 du 15 janvier 2018, autorisant la signature des marchés pour la construction de la maison de santé de Pleurs

Considérant la circulaire du 13 décembre 2017 en matière de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR au taux maximum subventionnable

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles à ce dossier

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

201802 11 Demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux d'assainissement pluvial rue de la forge à Faux-Fresnay

Monsieur le président rappelle le projet de travaux d'assainissement pluvial rue de la forge à Faux-Fresnay.

Il commente les dispositions techniques et financières du projet et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre de l'assainissement pluvial.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Investissement	Montant HT	Financement	Montant HT
Projet	79 700,00	Conseil départemental	30 286,00
		Emprunt	49 414,00
Total	79 700,00	Total	79 700,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE lesdits travaux,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès le Conseil départemental
- ADOPTE le plan de financement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil Communautaire.

Rapports de commissions

- Commission « piscine » du 16 janvier 2018

Monsieur BOULARD, Vice-président, rappelle les points abordés

- L'avancement des travaux
- Les tarifs 2018
- Les recrutements
- Les plannings scolaires et vacances
- Points divers : la clôture, le cheminement d'accès, la communication, et la visite du conseil communautaire

En accord avec Madame la Sous-préfète d'Eprenay, Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que l'inauguration de la piscine aura lieu le samedi 17 mars 2018 à 11h00.

Informations diverses

- EURO BENGALE

La vente du dépôt de munitions aura lieu première quinzaine de mars 2018. La totalité des fonds sera versée à la signature.

- IMCO PROMOTION

Nous avons demandé le versement du solde de la vente de la parcelle Buisson Savin à la société IMCO PROMOTION, dû au 30 novembre 2017. Le commandement de payer n'ayant pas été retiré, nous avons demandé à bénéficier de la garantie à 1^{ère} demande, prévue dans l'acte notarié. La banque de la société IMCO PROMOTION nous a donc adressé un chèque correspondant au solde.

- Gendarmerie de Fère-Champenoise

Plusieurs délibérations ont d'ores et déjà été prises pour acter la construction de nouveaux logements dans le cadre de l'accueil sur le même lieu de casernement de nouveaux gendarmes, actuellement dispersés dans la commune.

Une réunion a eu lieu ce jour avec le bureau de l'immobilier et du logement de la Gendarmerie. Il est convenu d'avoir un retour de la commission de Paris d'ici fin mars 2018. Ensuite, de nouvelles décisions seront à prendre, notamment la méthode et la façon de faire pour la mise en œuvre du projet.

- Le poste source sur la commune de Faux-Fresnay

Les recherches archéologiques ont permis de mettre au jour différents objets conduisant à prolonger la durée des fouilles. Le calendrier prévisionnel de construction du poste source est donc repoussé.

- Ferme photovoltaïque de Marigny

Le 24 janvier 2018, une réunion a eu lieu avec la société OXYGN ENERGIES et des investisseurs potentiels. L'objectif est de déposer le dossier à la prochaine CRE (Commission de Régularisation de l'Energie) du 1^{er} juin 2018.

- Maison de santé de Pleurs

Monsieur SIMONNET, Vice-président, informe d'une première réunion avec les entreprises le 8 février puis d'une réunion de chantier le jeudi 15 février.

- GEMAPI

Monsieur POIREL, Vice-président, fait un point sur cette nouvelle compétence ainsi que les choix faits par les communautés de communes alentour. Une réunion sur cette thématique a lieu le jeudi 8 février à la Chambre d'agriculture. Il constate que, suite aux dernières inondations, il est plus prudent d'attendre.

Questions diverses

Madame NICLET s'interroge sur la date d'ouverture du magasin Intermarché.

Pour le moment, la date d'ouverture n'est pas officielle. La station-service pourrait ouvrir à une date ultérieure du magasin.

La séance est levée à 21h05.